



Le fonds en faveur de l'égalité professionnelle (FEP) est prévu par [l'accord du 30 novembre 2018](#) relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Il vise à accompagner la mise en place de projets ayant pour finalité la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, déclarée grande cause nationale du quinquennat par le Président de la République et constituant une politique prioritaire du Gouvernement.

Depuis 2022, ce fonds a été étendu à la fonction publique territoriale. Il a permis de cofinancer pour le versant territorial :

En 2022, 44 projets pour un montant total de 407 331 euros

En 2023, 31 projets pour un montant de 237 054 euros

En 2024, 55 projets pour un montant de 315 332 euros

[La circulaire du 10 octobre 2024](#) a ouvert la campagne du FEP au titre de l'année 2025, et détaillé les modalités de dépôts de candidatures et d'éligibilité des projets, ainsi que les thématiques prioritaires retenues, à savoir :

- La constitution de viviers de femmes pour les corps fortement masculinisés et de viviers d'hommes pour les corps fortement féminisés,
- La mixité des métiers dans la fonction publique,
- Une meilleure articulation entre la vie professionnelle et personnelle notamment en termes d'organisation du temps de travail,
- La prise en compte de la santé des femmes,
- La prévention et la lutte contre les violences sexuelles,
- Le harcèlement et les agissements sexistes,
- La sensibilisation ou les formations à l'égalité professionnelle et/ou le déploiement d'outils favorisant l'accès aux formations ayant un caractère innovant.

Pour l'édition 2025, le FEP a été doté d'une enveloppe d'environ un million d'euros. 196 dossiers ont été déposés pour les trois versants de la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, **75 dossiers ont été présentés** par tous types de collectivités : régions, départements, services départementaux d'incendie et de secours, centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale, métropoles, communautés d'agglomération, communautés de communes, communes. Les thèmes que les collectivités candidates ont présentés ont notamment pour objet des actions de sensibilisation à la diversité des métiers, l'animation d'ateliers autour de la santé des agents, l'ouverture de campagnes de sensibilisation et d'information à l'égalité, le développement d'outils de prévention des violences sexistes et sexuelles au travail.

A l'issue du comité de sélection réuni le 30 janvier dernier, **54 projets territoriaux ont été sélectionnés et bénéficieront d'un financement du FEP** traduisant ainsi

l'engagement des collectivités territoriales et du Gouvernement dans cette politique publique prioritaire.

Pour plus d'informations, voir le site de la DGAFP :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-actualites/123-laureats-pour-le-fonds-en-faveur-de-legalite-professionnelle-2025>